

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 janvier 2022 à 19h30, en vidéoconférence.

Nouvelle directive de l'ADMQ. Les séances du conseil doivent se tenir à distance, et ce, dès 17h ce soir (tant pour les élus que le public), dans la mesure du possible. Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2029 du 26 avril 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Yvan Duval, conseiller
M. Steeve Gauthier, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Présences et vérification du quorum
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 ;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021 ;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport de l'inspecteur municipal ;
9. Rapport de la directrice générale ;
10. Résolution TECQ 2019-2023 ;
11. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme ;
12. Dossier 361, chemin Thomas-Maher ;
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présences et vérification du quorum

Les membres du Conseil étant tous présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu d'ajouter les sujets suivants au point 13 :
« Autres sujets » soit :

- a) Journal *Le Tour du Lac*;
- b) Annexion Plage Lac St-Joseph;
- c) Résolution Giroux Arpentage;
- d) Code d'éthique à adopter en février 2022;
- e) Rencontre avec le personnel.

CA-22-01-18-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Claude Tessier et adoptée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté avec les ajouts ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

CA-22-01-18-02 Sur proposition de M. Michel Cordeau, appuyée par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.- Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021

Lecture est faite du procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2021

CA-22-01-18-03 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Michel Cordeau et résolu à l'unanimité, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

6.- Adoption des listes et rapports mensuels

La greffière-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2021.

CA-22-01-18-04 Sur proposition de M. Steeve Gauthier dûment faite et appuyée par M. Claude Tessier, il est résolu l'unanimité, d'accepter les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

7.- Certificats de crédits disponibles

La greffière-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2022.

CA-22-01-18-05 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée par M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité, d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la greffière-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

8.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2021.

CA-22-01-18-06 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée par M. Steeve Gauthier et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

9.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Résumé d'une conférence téléphonique avec Me Pierre Moreau concernant le dossier d'annexion de la Plage du Lac St-Joseph.
- Communication de la FQM qui nous informe que des tests rapides pour le détection de la COVID-19 seront distribués aux municipalités du Québec dans les prochaines semaines.

Elle ajoute que les comptes de taxes ont été postés le 10 janvier dernier.

CA-22-01-18-07 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par Mme Jocelyne Boivin et adopté à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

10.- Résolution TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023*;

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CA-22-01-18-08 IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL CORDEAU, APPUYÉ PAR MME JOCELYNE BOIVIN ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- Ville de Lac-Saint-Joseph atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

11.- Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'il y a des postes vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Considérant que deux citoyens, soit Mme Sylvie Faber et M. Michel Croteau ont manifesté le désir d'investir leur expérience au Comité consultatif d'urbanisme.

CA-22-01-18-09 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée par M. Yvan Duval et adopté à l'unanimité, le Conseil nomme Mme Sylvie Faber et M. Michel Croteau, membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Lac-Saint-Joseph.

ADOPTÉ

12.- Dossier 361, chemin Thomas-Maher

Le propriétaire demande un permis pour nettoyer son lac privé et demande également à la Ville de défrayer une partie de ses frais puisque ce lac se veut un bassin de sédimentation qui empêche les sédiments de se rendre dans le Lac Saint-Joseph.

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a vérifié auprès de la CBJC qui lui a mentionné que la ville ne peut intervenir sans autorisation du ministère de l'Environnement. Elle a parlé à un représentant du MEQ qui a confirmé que le propriétaire doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère avant d'obtenir un permis de la Ville. Elle conclut que c'est le propriétaire qui doit donc faire les démarches pour obtenir les permis nécessaires.

10.- Autres sujets

a) Journal *Le Tour du Lac*

Le Maire mentionne qu'après avoir discuté avec les autres membres du Conseil et compte tenu des coûts que représente la parution du journal *Le Tour du Lac*, celui-ci ne sera publié que quatre (4) fois par année soit le 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} décembre en format papier pour cette année. La Ville abandonnera la version papier à partir de 2023, et le journal ne sera alors publié qu'en version électronique sur notre site web. Le coût des publicités sera également revu.

b) Annexion Plage Lac St-Joseph

M. Michel Cordeau présente un résumé de la situation actuelle et mentionne que les maires des trois villes concernées devraient se rencontrer sous peu pour discuter de la suite de ce dossier.

c) **Résolution Giroux Arpentage**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en vue de l'adoption d'un Règlement ayant pour objet de décréter l'annexion à la ville de Lac Saint-Joseph (la « Ville »), d'une partie du territoire de la municipalité de ville de Fossambault-sur-le-Lac, situé entre la limite contigüe de ces municipalités et la ligne médiane de la Rivière-aux-Pins (Règlement no 2021-273) le 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à M. Robert Giroux, arpenteur-géomètre du Groupe Giroux, pour confectionner une description technique et le plan du territoire visé par l'annexion le 17 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville juge approprié d'examiner la possibilité de modifier le territoire visé par l'annexion afin d'y exclure le territoire composé du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

CONSIDÉRANT que le mandat donné à M. Robert Giroux doit être modifié en conséquence;

CA-22-01-18-10 IL EST PROPOSÉ par M. Michel Cordeau, secondé par M. Claude Tessier et résolu à l'unanimité que la Ville de Lac-Saint-Joseph donne mandat à M. Robert Giroux, arpenteur-géomètre du Groupe Giroux, pour confectionner une nouvelle description technique et le plan du territoire visé par l'annexion soit le territoire situé entre la limite territoriale contigüe des deux villes jusqu'à et incluant le lot 6 291 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

ADOPTÉ

d) **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

M. Michel Cordeau rappelle aux membres du Conseil que le Règlement no 2022-276, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui a été révisé suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le 5 novembre 2021, doit être adopté à la séance de février. Il demande donc aux membres d'en faire la lecture pour que nous puissions adopter un avis de motion dans les prochaines semaines.

e) **Rencontre avec le personnel**

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a commencé à rencontrer les membres du personnel pour leur évaluation et elle terminera cette semaine. Tout se passe très bien.

11.- Période de questions.

Rien sur ce point.

12.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h15.

CA-22-01-18-11 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h15.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Greffière-trésorière